



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT #18-132 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 08-42

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 16 octobre 2018, un règlement portant le no. 18-132 modifiant le règlement des permis et certificats 08-42. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 17^e jour du mois d'octobre 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier